

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 9 décembre 2021

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Martin P-Y donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Troussel, M. Taïbi, M. Monany



Délibération n° 18-04 du 9 décembre 2021

CLUBS DE FOOTBALL DE HAUT NIVEAU AMATEUR ET PROFESSIONNEL – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE LA SAISON 2021-2022 – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°18-2 du 25 novembre 2021 relative à la définition des critères d'attribution des subventions de fonctionnement pour les clubs de football amateur,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

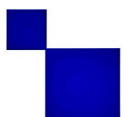
après en avoir délibéré,

- ALLOUE, au titre de la saison 2021-2022, les subventions de fonctionnement suivantes :

- Red Star 1897 320 000 euros,
- Jeanne d'Arc Drancy section football 70 000 euros,
- Football Club Municipal d'Aubervilliers 20 000 euros,
- FC 93 Bagnolet Bobigny Gagny 60 000 euros,
- Le Blanc-Mesnil Sport Football 20 000 ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les clubs suivants :

- Red-Star 1897,



- Jeanne d'arc de Drancy, section football,
- Football club municipal d'Aubervilliers,
- Football club 93 Bobigny Bagnolet Gagny,
- Blanc-Mesnil sport football ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.